



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de Convocation :</u> 03 décembre 2020
<u>Nombre de Conseillers</u> en exercice : 15 présents : 14
<u>Nombre de voix</u> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 10-4

L'an **deux mille vingt** et le **11 décembre**, à **18h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : **MM. SANS, RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (proc.), MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.**

Absents excusés : **Mme GÉRARD (proc. à Mme AIMONE-CAT)**

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) : **Madame Cécile COURTOUX**

Objet : Annulation de loyers en soutien à la SNC BUDERA, gérante du café de la Commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire due au COVID-19 et des mesures prises par le gouvernement, la Commune pourrait soutenir la SNC BUDERA, gérante du café de la Commune, en annulant le règlement des loyers pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'apporter** son soutien à la SNC BUDERA, gérante du café de la Commune ;
- **d'annuler** le règlement du loyer du fonds de commerce, pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **24 décembre 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **22 décembre 2020**

Le Maire,
Christian SANS

